



multi- nationales

Les multinationales sont toujours aussi puissantes avec, face à elles, des gouvernements qui semblent n'avoir qu'une obsession : satisfaire leurs exigences toujours plus destructrices. Sous prétexte de compétitivité, la destruction de la nature et des solidarités sociales se poursuit, tandis que l'Europe est lancée dans une fuite en avant austéritaire. Attac est né pour désarmer les marchés financiers et les banques. Quinze ans après, désarmer les multinationales et leurs obligés sont des exigences plus que jamais d'actualité. Comment faire ? Comment dépasser la résignation et permettre l'émergence de vastes mobilisations citoyennes à même de rompre avec un système néolibéral à bout de souffle ? En contribuant, à notre échelle, à produire et diffuser de l'information, multiplier et soutenir les mobilisations contre les agissements des multinationales, notamment françaises. Et, peu à peu, avec des partenaires aux quatre coins de la planète, en déconstruisant le régime d'impunité dans lequel évoluent les multinationales du fait des politiques de libéralisation des échanges et de l'investissement.

dossier d'attac avril 2015



Les multinationales les grandes gagnantes du libre-échange

Les multinationales contrôlent des pans entiers de l'activité économique. Elles disposent de capacités de production et d'intervention financière qui en font des acteurs économiques plus puissants que certains Etats. Elles emploient des millions de salarié.es et contrôlent des centaines de milliers de filiales et de sous-traitants. Elles ont mis la main sur de nombreux secteurs vitaux pour la survie de l'humanité, comme la production et la distribution des aliments, de l'eau, de l'énergie ou des semences. Elles déterminent, par leurs choix d'investissement et de production, une très grande partie des choix économiques des pays et des territoires sur lesquels elles sont implantées. Leurs activités ont des répercussions sur l'environnement, mais aussi sur la culture et la vitalité démocratique des différentes régions de la planète. Elles influent sur les politiques publiques via leur travail de lobbying. Elles maîtrisent de nombreux médias de communication, directement ou indirectement.

Et pourtant les multinationales sont relativement épargnées dans le débat public. Elles sont partout, mais les différentes informations qui les concernent sont souvent dispersées, traitées exclusivement à l'aune de leur rentabilité économique et financière, noyées sous le jargon boursier ou managérial. Pire, les décennies de politiques néolibérales et de propagande pro-*business* ont abouti à l'idée selon laquelle les multinationales devraient être perçues comme les fleurons de la prospérité pour les Etats d'origine, ainsi que pour les Etats et les populations où ces entreprises opèrent. Ainsi, Total, Vinci, EDF, GDF-Suez, Carrefour, Axa, Orange, Saint-Gobain, Veolia, Bouygues, Airbus et toutes les autres multinationales françaises devraient être vénérées et remerciées pour leur contribution majeure à l'économie, l'emploi, la puissance et la grandeur de notre pays. Les patrons de ces multinationales sont ainsi élevés au rang de héros de la nation, de capitaines d'industrie qu'il faudrait choyer et protéger, comme l'ont montré les déclarations et cérémonies élogieuses qui ont suivi la disparition de Christophe de Margerie, le PDG de Total.

Un scandale systémique

Les scandales touchant ces multinationales sont pourtant de plus en plus nombreux. Mise à l'index lors de la catastrophe de l'Erika et dans les dévastations écologiques et humanitaires qui entourent l'exploitation pétrolière au Nigéria, la multinationale Total fait chaque année l'actualité pour ses pratiques d'optimisation fiscale qui lui permettent de ne pas payer d'impôts en France. Le groupe pharmaceutique français Sanofi, l'un des tout premiers en termes de

capitalisation boursière, a licencié des milliers d'employé.e.s ces dernières années alors que ses dividendes ont explosé sur la même période. Carrefour, Auchan et Camaïeu¹ sont impliqués dans l'affaire du Rana Plaza, cet immeuble abritant des ateliers de confection au Bangladesh qui s'est effondré en avril 2013, faisant 1 138 morts et plus de 2 000 blessés. Des sous-traitants de Carrefour sont accusés de recourir au travail esclave en Thaïlande², la multinationale française reconnaissant ne pas procéder à des vérifications sociales jusqu'au bout de ses chaînes d'approvisionnement. Alstom est accusé de corruption au Brésil³ et est engagé dans la construction⁴, avec EDF et GDF, de grands barrages en Amazonie qui dévastent des régions entières et déplacent les populations. En Inde, c'est Veolia qui est accusée de profiter de contrats de gestion de l'eau très défavorables pour les populations⁵, tandis que les projets d'Areva⁶ sont violemment contestés par les populations locales.

Si la matière ne manque pas, ces informations éparses ne sont que rarement regroupées et mises en cohérence afin de mettre en lumière les causes structurelles qui génèrent les scandales financiers, économiques, sociaux, écologiques, démocratiques dans lesquels bon nombre de multinationales sont impliquées. Le plus souvent en restant impunies. Plusieurs initiatives récentes, y compris en France avec le lancement de l'Observatoire des multinationales (voir page 6), contribuent à mettre en évidence les logiques implacables qui sont à l'origine de ce que les animateurs de la campagne internationale pour démanteler le pouvoir des multinationales appellent une "architecture de l'impunité" (voir page 4). Ces scandales ne sont, en effet, que la partie visible d'un régime de commerce et d'investissement qui a donné les moyens aux multinationales de se soustraire à bon nombre de contraintes légales, pour agir comme bon leur semble.

Les Etats au service des multinationales

L'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (Aléna), la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de son organisme de règlements des différends (ORD), puis la prolifération des accords bilatéraux de libre-échange, ont contribué à accélérer la libéralisation généralisée des marchés et à faire de la concurrence le principe central d'organisation de l'économie mondiale. Là où le GATT⁷ pouvait donner l'impression de savoir gérer les flux commerciaux et les interdépendances commerciales entre les Etats – ces derniers conservant la maîtrise de la régulation des acteurs économiques nationaux –, la puissance grandissante des multinationales contribue à intégrer les marchés nationaux dans un vaste marché international peu maîtrisé. La globalisation de la production et l'interconnexion des marchés financiers ont mis les Etats et leurs politiques publiques au service des acteurs économiques et des marchés internationaux. Les Etats se sont transformés en VPR de leurs multinationales. En France, au

ministère des Affaires étrangères, priorité est donnée à la diplomatie économique, consistant à mettre les postes diplomatiques au service des entreprises françaises, et aussi des investissements étrangers en France⁸.

Les multinationales, maîtres de l'économie mondiale

Sous l'emprise de l'autonomie laissée aux marchés internationaux, le pouvoir déclinant des Etats se confronte au pouvoir grandissant des multinationales qui deviennent des acteurs majeurs des relations internationales. On est passé d'une économie mondiale structurée par les économies nationales à une économie mondiale reposant de plus en plus sur des réseaux de multinationales. La division internationale du travail accentue la concentration des échanges entre quelques grandes firmes. Ainsi, les deux tiers du commerce international correspondent à des échanges de biens intermédiaires, et non de produits finis. Près de 30 % du commerce mondial s'effectue au sein même des multinationales, entre leurs filiales. Elles sont devenues les acteurs majeurs du commerce international et de la maîtrise des chaînes de valeur mondiales⁹ (*Global Value Chains* en anglais) : selon le rapport de la CNUCED de 2010, 82 000 entreprises multinationales contrôlaient 810 000 filiales. On considère aujourd'hui que sur les cent économies les plus puissantes de la planète, plus de 50 % sont des multinationales¹⁰, tandis que la maîtrise des importations et exportations est du fait d'une poignée d'entreprises¹¹. Au final, 737 banques, assurances ou grands groupes industriels contrôlent 80 % de la valorisation boursière des multinationales de la planète.

La mise en concurrence des territoires et des populations au profit des multinationales

La libéralisation des échanges et de l'investissement s'est appuyée sur les faibles coûts monétaires des transports internationaux de marchandises et l'apparition de nouvelles technologies, en matière de transport et de communication. Elle a rendu possible une avancée décisive de la spécialisation internationale du travail qui a profondément transformé le capitalisme. Là où une entreprise menait sur son territoire toutes les opérations nécessaires à la production et la distribution d'un bien ou d'un service, les multinationales ont désormais découpé leurs activités sur l'ensemble de la planète. Confiées à des sous-traitants ou à des filiales spécialisées, ces activités ont été réparties sur des territoires très variés pour tirer le meilleur parti des avantages économiques, fiscaux et réglementaires que permet cette division internationale du travail. Les multinationales ont transféré leurs services financiers et leurs actifs immatériels dans divers paradis fiscaux ou réglementaires, tandis qu'elles décident de la localisation de leurs tâches de production en fonction du coût du travail, des normes écologiques, des avantages consentis par les pouvoirs publics, de la proximité des marchés ou encore des infrastructures disponibles.

Le développement massif des échanges entre les filiales d'une même entreprise leur permet de jouer sur les prix de transfert, de tricher sur les volumes ou les dates, et de déplacer comme bon leur semble la localisation de leurs bénéfices et de leurs pertes. L'exigence de taux de rentabilité financière à deux chiffres, imposée par les actionnaires et les marchés financiers, prime sur tout le reste. Ce faisant, les territoires, les législations et les populations – pour lesquelles d'ailleurs la liberté de circulation reste très restreinte – sont mis en concurrence les uns avec les autres au niveau international. De nombreux pays et collectivités territoriales, désireux d'attirer des investisseurs internationaux et des bouts d'activités de certaines multinationales, sont prêts à leur accorder un "environnement attractif", y compris en réduisant les mesures de protection du travail ou de l'environnement. La recherche de compétitivité et l'accès aux marchés internationaux sont érigés comme les deux leviers de création de richesse par bon nombre d'économistes et de gouvernements, indépendamment des considérations d'équité et de soutenabilité écologique.

Au final, les multinationales gagnent, les populations et les territoires trinquent. Il est temps de mettre fin à cette "architecture de l'impunité".

Maxime Combes

1 Observatoire des Multinationales, 2014, "Un an après le Rana Plaza, Auchan et Carrefour pas prêts à assumer leurs responsabilités", <http://multinationales.org/Un-an-apres-le-Rana-Plaza-Auchan>

2 Bastamag, 2014, "Commerce de la crevette : des sous-traitants de Carrefour accusés de recourir au travail esclave", www.bastamag.net/Des-sous-traitants-de-Carrefour

3 Observatoire des Multinationales, 2014, "Brésil : les accusations de corruption se multiplient contre Alstom", <http://multinationales.org/Bre-sil-les-accusations-deAm>

4 Observatoire des Multinationales, 2013, "Alstom et GDF Suez, au cœur de Belo Monte et du développement hydroélectrique de l'Amazonie", <http://multinationales.org/Alstom-et-GDF-Suez-au-coeur-la>

5 Observatoire des multinationales, 2013, "Veolia en Inde", <http://multinationales.org/Veolia-en-Inde-version-longue>

6 Observatoire des multinationales, 2014, "Les projets nucléaires d'Areva à Jaitapur, en Inde : catastrophe à l'horizon ?", <http://multinationales.org/Les-projets-nucleaires-d-Areva-a>

7 Le GATT (*General Agreement on Tariffs and Trade*) est, en français, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Il a été signé en 1947.

8 Voir la déclaration de Laurent Fabius, ministre français des Affaires étrangères, à la XX^e Conférence des ambassadeurs, le 28 août 2012, www.ambafrance-mada.org/Intervention-du-Ministre-sur-la

9 Une "chaîne de valeur" est un ensemble articulé d'activités (conception, production, logistique, marketing, vente...) qui permet à une entreprise de créer un avantage sur ses concurrents.

10 "Top 200: The Rise of Global Corporate Power" (2000), <https://www.global-policy.org/component/content/article/221-transnational-corporations/47211.html>

11 WTO, *World Trade report 2012*

Le pouvoir des multinationales, un pouvoir sans limite ?

Entretien avec Brid Brennan et Gonzalo Berron¹ du Transnational Institute (TNI)

Comment et pourquoi le pouvoir des multinationales s'est-il tant étendu ?

Au cours des dernières décennies, nous avons assisté à un processus de concentration accélérée du capital, notamment à travers les "fusions et acquisitions" des entreprises. Plus généralement, la multiplication des accords de libre-échange (ALE) et d'investissement (TBI), ont conduit à libéraliser les marchés et à donner plus de pouvoirs aux multinationales. Les négociations du marché transatlantique (TAFTA) entre les Etats-Unis et l'Union européenne, est un des derniers exemples les plus frappants. Ces politiques ont institué des cadres juridiques qui accordent des protections unilatérales aux activités des multinationales et ne leur imposent aucune obligation. En termes d'impacts sur les populations affectées, ces protections juridiques unilatérales instituent ce que nous appelons une "architecture de l'impunité" : les multinationales peuvent violer les droits de l'Homme et les droits du travail, dévaster l'environnement, sans être, dans la majorité des cas, réellement inquiétées.

L'apparition de nouvelles technologies et la financiarisation croissante du capitalisme ont donné aux multinationales des possibilités sans précédent d'expansion sur la planète, et dans tous les aspects de nos vies. Le processus de concentration du capital s'est intensifié, y compris lors des différentes crises économiques et financières, impliquant une distribution profondément asymétrique de la richesse produite : les individus et les entreprises riches sont devenus beaucoup plus riches et les pauvres sont devenus plus pauvres, dans toutes les régions du monde. Devenues économiquement et politiquement plus fortes, les multinationales ont obtenu la possibilité d'opérer en toute impunité dans les pays pauvres et les pays en développement du Sud, mais aussi, désormais, dans les pays du Nord.

Comment se concrétise cette impunité ?

Par leurs activités, les multinationales continuent de violer l'ensemble du spectre des droits de l'Homme. Alors que les droits des travailleurs ne sont pas respectés dans de nombreuses entreprises, seuls les incidents majeurs font la une des journaux, comme le cas du Rana Plaza au Bangladesh, ou celui

de Marikana en Afrique du Sud, où 31 mineurs ont été abattus. Bon nombre de multinationales contreviennent également au simple droit à disposer de moyens de subsistance comme c'est le cas avec l'accaparement généralisé des terres ou dans les cas des pollutions systématiques engendrées par les activités des compagnies pétrolières, comme Shell et Total au Nigeria ou Chevron en Equateur.

Ces violations des droits humains se déroulent en toute impunité. Trente ans après l'une des plus grandes catastrophes industrielles mondiales – Union Carbide / Dow Chemical à Bhopal, en Inde – la justice n'a toujours pas été rendue pour les familles de celles et ceux qui sont morts. Et ce alors que la génération suivante souffre également des effets de la pollution de l'environnement. Utilisant le droit du commerce et de l'investissement, les multinationales sont en mesure de se soustraire à leur propre responsabilité et elles évitent, le plus souvent, les poursuites et les condamnations.

Pourquoi les Etats n'interviennent-ils pas pour faire respecter l'intérêt général ?

Ces profondes transformations de nos sociétés ne marquent pas seulement la mise en place d'un modèle économique favorable au *business*. Elles ont également donné lieu à une nouvelle configuration du pouvoir politique et du rôle de l'Etat. Nous sommes de plus en plus nombreux à faire l'expérience de la mainmise du secteur privé sur la prise de décision politique. Les organisations de lobbying *pro-business* sont en mesure d'utiliser les gouvernements élus dans les institutions nationales et internationales afin d'obtenir des décisions à leur avantage.

Dans le cas des pays pauvres ou des pays en développement, l'asymétrie de pouvoir est immense entre les multinationales et les autorités locales. Les systèmes de droit domestique ont été le plus souvent sapés et ne sont pas en mesure de défendre les populations des violations et crimes des entreprises. Dans de nombreux cas, les lois ont été adaptées pour favoriser les opérations des multinationales ou pour protéger les *droits des investisseurs* au dépend des droits fondamentaux des personnes. Les décisions prises par les tribunaux et les juridictions nationales sont écartées, non exécutées, voire même rejetées par les multinationales. Ainsi, Chevron a refusé de se soumettre à une décision de justice équatorienne exigeant qu'elle verse 9,5 milliards de dollars de dommages pour les désastres occasionnés en Amazonie.

Que penser des dispositifs internationaux visant à encadrer l'activité des multinationales ?

Malgré plusieurs expériences dans les années 1970 et 1990 au sein de l'Organisation des Nations Unies (ONU), la communauté internationale ne s'est pas attaquée frontalement au pouvoir des entreprises. Il n'existe pas, au niveau international, d'instrument juridiquement contraignant, pourvu d'un mécanisme de sanction, pour réguler et contrôler les impacts des multinationales sur les droits humains et assurer l'accès à la justice pour les victimes de leurs activités.

Elaborer un cadre contraignant, de type *hard law*, n'a jamais abouti. Les dispositifs internationaux existants – les principes directeurs des Nations Unies, les recommandations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la déclaration sur les entreprises multinationales ("déclaration MNE") de l'Organisation internationale du travail (OIT), le *Global compact*, etc. – sont tous non contraignants. Ils font partie du domaine de la *soft law* et sont donc incapables de rendre justice. En fait, ces dispositifs sont de la poudre aux yeux, puisqu'il n'y a pas de vérification indépendante de leur mise en œuvre. De plus, la documentation accumulée sur le terrain au fil des ans démontre que les violations des droits humains, des droits du travail et des normes environnementales s'intensifient, ce qui montre l'inefficacité de ces chartes volontaires. La responsabilité sociale des entreprises est principalement promue comme un exercice de publicité visant à brandir auprès du public une image plus sympathique, sans effet sur le terrain.

Que préconisez-vous ?

De notre point de vue tiré de l'expérience de plusieurs années de travail de documentation et d'initiatives de solidarité avec les populations affectées, la demande pour une régulation internationale des multinationales est très forte sur le terrain. En outre, l'expérience et la capacité de lier le global aux luttes locales ou d'élaborer des stratégies communes dans le cadre de la lutte contre une multinationale particulière se renforcent. Par exemple, récemment, nous avons pu faire travailler ensemble des représentants de populations locales des Philippines, du Pérou, de Colombie, de Zambie et de République démocratique du Congo, toutes victimes des agissements de Glencore. Lorsque les populations affectées s'expriment elles-mêmes pour mettre fin à l'impunité de ces entreprises, cela donne nécessairement un nouvel élan.

Le 26 juin dernier 2014, malgré l'opposition² de la France, de l'Allemagne et des Etats-Unis, le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU s'est prononcé en faveur d'un projet de résolution déposé par l'Equateur et l'Afrique du Sud visant à élaborer de nouvelles normes internationales contraignantes sur les entreprises multinationales et le respect des droits humains. C'est une initiative bienvenue et justifiée, tant il est urgent de mettre fin à l'impunité dont bénéficient les multinationales et de garantir l'accès à la justice pour les victimes de leurs activités. C'est une bataille qui prendra des années avant de pouvoir négocier un traité définissant des obligations contraignantes, incluant la mise en place d'un organisme mandaté pour appliquer les sanctions et donner un accès à la justice aux populations affectées.

La version longue de cet entretien est disponible sur france.attac.org

1 Animateurs de la campagne internationale visant à démanteler le pouvoir des multinationales, www.stopcorporateimpunity.org

2 Voir le communiqué d'Attac France : *Le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU favorable à la fin de l'impunité des multinationales. La France vote non*, juin 2014 <https://france.attac.org/actus-et-medias/salle-de-presse/article/le-conseil-des-droits-de-l-homme>

Vers un Traité des peuples ?

Depuis 2012, la campagne internationale pour démanteler le pouvoir des multinationales¹, qui regroupe des centaines d'organisations locales, nationales et internationales, travaille à l'élaboration d'un Traité des peuples sur les multinationales. Ce Traité des peuples regroupe à la fois des propositions juridiques visant à contraindre les agissements des multinationales et toute une série d'alternatives, dont l'objectif est de montrer qu'il est possible d'organiser la vie économique des populations et des territoires sur d'autres principes. Ce projet de Traité est rédigé conjointement par les groupes locaux en lien direct avec les conséquences des agissements des multinationales et par les organisations nationales et internationales impliquées dans la campagne.

Les propositions juridiques que comprend ce Traité des peuples pourraient utilement nourrir le processus ouvert dans le cadre du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU (que les alternatives visent à enraciner une nouvelle vision du monde à travers l'action transformatrice que constituent les affrontements avec le secteur privé. Un premier document de base² est soumis à une vaste consultation mondiale qui va durer toute l'année 2015. Bientôt disponible en français, ce document va être mis en débat via les outils internet (réseaux sociaux, site internet, etc.) et également au plus près des conflits en cours entre les populations et les multinationales. Bien-entendu, cette initiative s'articule pleinement aux mobilisations en cours contre les projets d'accord de libéralisation du commerce et d'investissement que sont les Tafta, Ceta et autres ALE, signés ou en cours de négociations.

L'objectif est d'aboutir à une adoption finale et symbolique de ce Traité des peuples lors des initiatives de la société civile qui se tiendront à Paris en décembre 2015, en parallèle de la Conférence de l'ONU sur le changement climatique (COP21).

1 www.stopcorporateimpunity.org

2 www.stopcorporateimpunity.org/?page_id=5534

Observer les multinationales pour être utile à l'action citoyenne

Trois questions à Olivier Petitjean de l'Observatoire des multinationales¹

Pourquoi avoir créé un Observatoire des multinationales ?

Les grandes entreprises sont devenues des acteurs clés de la vie politique, économique et sociale. Pourtant les Etats peinent à contrôler et réguler les activités de ces grands groupes, quand ils ne s'y refusent pas carrément au nom de la croissance et de la création d'emplois. Peu de contre-pouvoirs existent. En interne, les syndicats, souvent faibles quand ils ne sont pas interdits, ne sont pas encore arrivés à s'adapter aux modes d'organisation de plus en plus complexes de ces groupes (société mère, filiale, sous-traitant, fournisseur...). A l'extérieur, si des organisations écologistes, de lutte contre la corruption, ou de défense des droits du travail assurent un rôle de veille et d'alerte sur certains secteurs, leurs actions restent bien souvent cloisonnées et limitées. La presse, historiquement construite pour observer et contrôler le pouvoir politique, n'est pas véritablement organisée pour surveiller le pouvoir des acteurs économiques dont les obligations de transparence sont relativement limitées. L'Observatoire a pour objectif, d'une part de regrouper et mutualiser les informations existantes – nombreuses, mais dispersées ou cloisonnées – sur l'impact des activités et des stratégies des grandes entreprises tant en matière sociale qu'environnementale, et d'autre part de mener son propre travail d'investigation sur ces questions, afin de rendre compte des logiques qui sous-tendent les agissements des multinationales.

Quelles sont les ambitions de cet Observatoire ?

L'Observatoire des multinationales a vocation à fournir une information indépendante, engagée en faveur de certaines valeurs – de démocratie, de justice sociale et de respect de l'environnement – et utile à l'action des citoyens, des élus, des acteurs économiques, de la société civile. Nous proposons déjà – et nous avons l'ambition de faire mieux encore – des

contenus originaux en termes d'enquêtes, de dossiers et de pages dédiées aux grands groupes français. D'une certaine manière, nous avons l'ambition d'être ce qui pourrait préfigurer une *agence de notation* citoyenne, en mobilisant les ressources du journalisme d'investigation et d'analyse. Nous voulons contribuer à corriger l'asymétrie de pouvoir qui existe actuellement entre les logiques dominantes au sein des grands groupes et tous ceux qui – de l'intérieur ou de l'extérieur – veulent orienter leurs pratiques vers davantage de démocratie, de justice et de durabilité. Cette mission d'information a aussi un versant positif : non seulement mettre en lumière les dysfonctionnements et les problèmes, mais aussi contribuer à consolider les dynamiques positives, et plus généralement des formes d'organisation économique plus démocratiques, plus justes et plus soutenables. La grande question, c'est de savoir dans quelle mesure il y aurait encore une place pour des multinationales dans une économie véritablement démocratique, juste et écologique...

Depuis quand existe l'Observatoire et quelles sont ses ressources ?

L'Observatoire a été lancé en octobre 2013 par l'équipe qui publie déjà sur le site d'informations Basta!. Il est édité par l'association Alter-médias qui bénéficie de diverses aides et subventions d'origine privée et publique, qui s'ajoutent aux ressources propres de l'association¹. Pour assurer la pérennité et l'indépendance de l'Observatoire, le soutien financier des lecteurs est primordial et nous entendons le développer dans les mois à venir. Par ailleurs, nous développons des partenariats (échanges d'information, enquêtes conjointes...) avec différents projets similaires à l'étranger (SOMO, TNI, Corporate Europe Observatory, etc.), afin de constituer une sorte de réseau international de veille citoyenne d'information sur les multinationales.

Propos recueillis par Maxime Combes

¹ www.multinationales.org

² www.bastamag.net/L-economie-du-projet

Total et les gaz de schiste en Algérie

Début mars, le site d'information Basta ! et l'Observatoire des multinationales ont publié un rapport visant à éclairer les ressorts de la forte mobilisation en cours contre les gaz de schiste dans le sud de l'Algérie. Ce rapport propose un éclairage sur l'histoire lourde de la gestion des hydrocarbures en Algérie, sur le rôle des firmes internationales et des intérêts occidentaux (notamment français) dans le pays, ainsi que sur le positionnement de Total sur les gaz de schiste et les controverses qu'ils suscitent.

En France, Bercy et le Medef contre la régulation des multinationales

En France, plusieurs députés et de nombreuses associations (Amis de la Terre, Amnesty international, CCFD-Terre Solidaire, Collectif Ethique sur l'étiquette...) s'activent pour faire inscrire dans le droit français le principe de la responsabilité juridique des sociétés mères pour les atteintes graves aux droits humains ou à l'environnement occasionnées par leurs activités, ainsi que par celles de leurs filiales ou sous-traitants. Aujourd'hui, il est souvent impossible de poursuivre des entreprises au nom d'activités menées par leurs filiales ou leurs sous-traitants, parce que le droit ne voit qu'un ensemble d'entités juridiquement distinctes. Une situation dont profitent les multinationales pour faire comme si elles n'étaient pas responsables des agissements de leurs filiales et de leurs sous-traitants, dont elles assurent pourtant, bien souvent, l'essentiel de l'activité. C'est ainsi que Total a pu largement échapper à la justice dans l'affaire de l'Erika, ou que les grands groupes français Auchan et Carrefour, soupçonnés d'avoir eu des sous-traitants dans le Rana Plaza, cette usine textile qui s'est effondrée en avril 2013 faisant plus d'un millier de victimes au Bangladesh, ont pu se cantonner dans une attitude de déni.

Une première proposition de loi obligeait les entreprises concernées à démontrer, en cas de problème avéré, qu'elles avaient mis en œuvre tous les moyens nécessaires pour prévenir cette violation du droit. Elaborée fin 2012, avant même l'effondrement du Rana Plaza, la proposition de loi a progressé très lentement. Les entreprises du CAC40 et le Medef s'y sont opposés. Présenté à l'Assemblée nationale fin janvier 2015, le texte a été rejeté. La proposition de loi était officiellement soutenue par les quatre groupes parlementaires socialiste, écologiste, communiste et radical. Manuel Valls ne s'y était pas opposé. Le jour du passage en commission, les représentants socialistes ont choisi de ne pas la soutenir. Les députés UMP s'y sont clairement opposés, arguant de la nécessité de ne pas "asphyxier" les entreprises françaises à coup de réglementations et de ne pas nuire à leur compétitivité internationale.

Un projet alternatif a été concocté du côté des députés socialistes et du ministère de l'Economie. Si ce nouveau texte prévoit bien une obligation de vigilance des entreprises vis-à-vis de leurs sous-traitants ou filiales, il est beaucoup moins contraignant que la proposition initiale. Ne prévoyant pas de sanctionner l'absence de mise en œuvre de cette vigilance, ce texte risque simplement d'introduire une obligation de *reporting* amélioré, vidant de sa substance le principe de devoir de vigilance. Par ailleurs, le texte n'offre pas d'amélioration en matière d'accès effectif des victimes à la justice¹.

Pourtant, l'opinion publique est en faveur de la régulation des multinationales. Plus de 150 000 personnes ont signé la pétition "Rana Plaza, Bhopal, Erika : halte à l'impunité des multinationales"². Selon un sondage d'opinion réalisé par l'institut CSA³, 95 % des personnes interrogées estiment que les catastrophes industrielles ou les désastres environnementaux pourraient être facilement évités si les multinationales prenaient plus de précautions. Et 76 % déclarent que les multinationales devraient être "*tenues responsables devant la justice des accidents graves provoqués par leurs filiales et sous-traitants*". Députés et gouvernement suivront-ils l'opinion publique, ou persisteront-ils dans la voie de l'obscurantisme économique ?

Maxime Combes
avec **Olivier Petitjean** (Observatoire des multinationales)

1 Communiqué de presse de plusieurs ONG : "Les députés avancent, Bercy plie sous le poids des lobbies économiques", <http://ccfd-terresolidaire.org/infos/rse/loi-sur-le-devoir-de-4950>

2 CCFD Terre Solidaire,

<http://ccfd-terresolidaire.org/infos/rse/120-000-citoyens-4911>

3 Institut CSA pour le Forum Citoyen pour la RSE, janvier 2015, "La responsabilité des multinationales dans les catastrophes humaines et environnementales", http://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/institut_csa_pour_le_forum_citoyen_pour_la_rse_-_la_responsabilite_des_multinationales_vf.pdf

La chasse aux requins est ouverte !

Parce que les banques et les multinationales n'hésitent pas à se comporter comme des "super-prédateurs" pour satisfaire leur soif de profits, Attac France a décidé de se lancer dans la chasse aux requins¹. Une initiative citoyenne qui a connu de beaux résultats en 2014 et qui reprend en 2015.

Des proies sans défenses ?

Depuis le déclenchement de la crise financière de 2008, les multinationales et leurs actionnaires n'ont jamais vu leur pouvoir ou leurs avoirs diminuer. Aucun gouvernement ni aucune institution n'a réellement cherché à s'opposer durablement à leur super-puissance. Les multinationales exploitent partout les peuples et la nature pour mieux satisfaire leurs exigences de profits. Rien ne menace plus désormais ces requins, sinon leurs propres semblables. Face à eux, les citoyens seraient des proies sans défenses. Combien de fois avons-nous entendu dans la rue, pendant nos soirées ou au cours de nos actions : "Que pouvons-nous changer ?".

C'est en partant de ce constat qu'Attac a lancé en 2014 une campagne dont l'objectif était d'obtenir des victoires concrètes sur les véritables responsables et profiteurs des crises et de la dégradation de notre planète. Nous avons publié un "kit anti-requins" contenant des outils pour traquer trois multinationales prédatrices : BNP Paribas, Société générale et Unilever.

Des revendications concrètes, correspondant à des objectifs atteignables, ont été adressées à chaque requin. Nous avons attaqué BNP Paribas sur l'évasion fiscale en leur demandant de se retirer des Îles Caïmans ; exigé d'Unilever la cession de la marque de thés et tisanes "Eléphant" aux salariés de l'usine Fralib de Gémenos, à côté de Marseille, pour qu'ils puissent relancer leur entreprise en coopérative. Enfin, en nous associant aux Amis de la terre et au mouvement basque Bizi !, nous avons mis la pression sur Société générale pour qu'elle se retire du projet de mine de charbon *Alpha Coal* dans le bassin de Galilée, en Australie. Tout au long de l'année, des actions ayant pris différentes formes ont placé nos adversaires dans des situations de dilemme et les ont forcés à réagir pour faire cesser nos actions.

Une mobilisation amplifiée

Cela a payé ! En contribuant aux journées de boycott des produits Unilever partout en France, nous avons contribué à la victoire des "Fralib" contre Unilever en juin 2014. En décembre dernier, à la veille d'une journée nationale d'actions décentralisées *Alpha Coal*, Société générale a annoncé son retrait du projet. En revanche, notre troisième requin 2014, BNP Paribas, n'a pas encore fermé ses filiales aux Îles Caïmans et nous comptons bien accentuer la pression en 2015. Sur lui et sur deux nouveaux requins qui l'accompagnent dans le kit 2015 : Total, pour son implication dans les projets d'extraction de gaz de schiste en Algérie, et la "pieuvre" de l'agro-business, Sofiprotéol-Avril, en exigeant son retrait des projets d'usines de 23 000 porcelets des Sables-d'Olonne, en Vendée, et de Trébrivan, dans les Côtes-d'Armor. En 2015, nous allons donc encore amplifier la mobilisation, notamment au cours de journées communes d'action visant chacun de ces trois requins.

Wilfried Maurin

1 Le terme "requin" est considéré ici dans son acception d'"homme d'affaires impitoyable et sans scrupule" (définition du Larousse).

Participez à la campagne en commandant les "kit Requins 2015" sur lesrequins.org

pour se documenter : une petite sélection de rapports, livres et films

Des sites d'information

Observatoire des multinationales
<http://multinationales.org/>

Corporate Europe Observatory
<http://corporateeurope.org/>
(<http://corporateeurope.org/translations>
pour les articles en français)

Campagne pour démanteler le pouvoir
des multinationales
www.stopcorporateimpunity.org

Des livres et rapports

*Les multinationales françaises
dans la région Maghreb-Mashreq :
au paradis de la libéralisation
du commerce et des investissements...*
<http://aitec.reseau-ipam.org>

*Les Usurpateurs, comment
les entreprises transnationales
prennent le pouvoir*
Susan George, Le Seuil, 2014

*Le Retrait de l'Etat. La Dispersion
du pouvoir dans l'économie mondiale*
Susan Strange, Temps présent, 2011
(1996 pour la version anglais)

*Face aux crimes du marché, quelles
armes juridiques pour les citoyens ?*
William Bourdon, La Découverte, 2010

Des Films

Le Prix à payer, Harold Crooks, 2015

*Water Makes Money, Comment
les multinationales transforment l'eau
en argent* de Leslie Franke et Herdolor
Lorenz, 2013, Arte

The Corporation, Jennifer Abbott
et Mark Achbar, 2003

Le Monde selon Monsanto,
Marie-Monique Robin, 2008

Web-documentaire

*Nestlé, réalisé par France Télévisions,
Ligne 4 et Les Films d'Ici2 :*
[http://un-empire-dans-mon-assiette.
france5.fr/webdoc.php](http://un-empire-dans-mon-assiette.france5.fr/webdoc.php)

Attac
association pour la taxation
des transactions financières
et pour l'action citoyenne
est un mouvement
d'éducation populaire
tourné vers l'action.
Attac se mobilise
contre l'hégémonie
de la finance
et la marchandisation
du monde,
pour des alternatives
sociales, écologiques
et démocratiques

dossier coordonné par
Maxime Combes

maquette
Stéphane Dupont
photographie
Jean de Peña
collectif à-vif(s)
impression
Expressions II Paris

Attac France
21 ter rue Voltaire
75011 Paris
01 56 06 43 60
attacfr@attac.org

